

furent représenter à S. S., au nom du Peuple de *San - Marino*, ces mémoires dans lesquels ils exposoient leurs prétendus Griefs, & ce qu'ils souffroient de la part de quelques-uns d'entre ceux qui étoient à la tête du Gouvernement, & qui, selon eux, tyrannisoient le reste des Habitans : Et en se supposant être la plus saine & la plus nombreuse partie du Peuple, ils prioient S. S. de les délivrer du cruel joug sous lequel ils gémissaient, & de les recevoir sous l'obéissance du St. Siege.

Ce fut en conséquence de ces mémoires que S. S. comme un Pere très-vigilant & le commun Pasteur, croyant que ces Peuples gémissaient réellement sous un joug tyrannique, & voulant pourvoir aux necessitez des Requerans & remédier aux prétendues oppressions, chargea le Cardinal Albertoni de connoître de cette affaire, & d'exécuter ensuite ses intentions, mais aux conditions qu'on trouve prescrites dans la copie d'une Lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat, sçavoir, que S. S. désirant de faire connoître à tout le monde qu'Elle n'agissoit par aucune vûe de conquêtes, mais uniquement pour tirer ces Peuples de la tyrannie qu'ils souffraient de la part de quelque peu de personnes, ordonnoit à S. E., qu'aussi-tôt qu'elle seroit arrivée sur les Frontières de *San Marino*, elle y attendît ceux qui viendroient volontairement implorer sa protection, & qu'après qu'elle auroit vû que ceux qui viendroient ainsi implorer son autorité composaient la plus nombreuse & la plus saine partie du Peuple, elle fit dresser sur leurs instances un Acte dans lequel ils déclarassent qu'ils voulaient être Sujets immédiats de S. S. & du St. Siege, ce Cardinal eût à les recevoir en cette qualité, conformément au Bref, & non autrement.

Ce qui contribua au succès de l'entreprise, est
que